

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 163

DE LYON

Journal Démocratique Quotidien

Samedi 11 Juin 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS.
ANNONCES : LYON, exclusivement aux bureaux de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et REDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS.

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} 15 DE CHAQUE MOIS.
Tous les mois : 5 fr. 20 fr. 36 fr.
Lyon et départements limitrophes : 5 fr. 20 fr. 36 fr.
Autres départements : 5 fr. 20 fr. 36 fr.
Étranger (Union Postale) : 9 fr. 18 fr. 36 fr.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE. -- VIFS INCIDENTS

LES GRANDES FÊTES D'ÉTÉ Du « Rappel Républicain »

Nous rappelons que depuis le 7 Juin, le *Rappel Républicain* publie, à la première page, UN BON NUMÉROTÉ, à détacher pour prendre part à la Fête d'été du *RAPPEL RÉPUBLICAIN*.

FAITS DU JOUR

M. Millerand est intervenu dans le débat motivé par l'interpellation de M. Charles Bos au sujet des frais de justice. Il a prononcé un violent réquisitoire contre le ministère. M. Combes a prononcé une défense non moins violente de son œuvre.

Au Sénat M. Le Provost de Launay a interpellé le ministre de la guerre au sujet de la Marche de l'Armée.

Les incidents de Nevers, on en a la preuve aujourd'hui, ont été odieusement exagérés et exploités par les socialistes, pour servir une basse manœuvre électorale.

On ne sait encore rien de précis sur les rencontres qui ont eu lieu autour de Port-Arthur; on signale que Kourapatkine refuse de marcher pour le moment au secours de la forteresse.

LES SOCIALISTES

Loi Militaire

M. Vaillant développait l'autre jour, dans la discussion sur le service de deux ans, un contre-projet tendant à la suppression des armées permanentes et à leur remplacement par des milices. C'est la vraie doctrine socialiste. M. Vaillant, au point de vue de la tactique de son parti avait le tort de commettre une imprudence. M. Jaurès, lui, s'en est bien gardé. Il est de cœur avec M. Vaillant, et c'est bien le même but qu'il veut atteindre. Mais il n'a déposé aucun contre-projet, il n'a rien fait pour entraver le vote du projet établissant le service de deux ans. Il considère que c'est une étape nécessaire, et il s'efforce simplement, pour l'instant, d'y arriver le plus vite possible. Voilà pourquoi il a prononcé un discours modéré et insinuant en faveur du projet voté par le Sénat.

On connaît depuis longtemps l'habileté manœuvrière du chef des socialistes parlementaires qui, malgré la faiblesse numérique de son groupe, a trouvé le moyen de régenter la majorité et le gouvernement. Ce qui est plus curieux, c'est que son opportunisme a gagné même ceux qui semblent s'en écarter le plus. Dans le moment même où il déchirait les voiles, où il semblait ne pas comprendre qu'il faut passer d'abord du service de trois ans au service de deux ans, puis du service de deux ans au service d'un an,

avant de songer à supprimer tout service, le vieux révolutionnaire, le vétéran du blanquisme qu'est M. Edouard Vaillant s'efforçait de rassurer son auditoire. Un ennemi de la patrie et de l'armée, lui ? Au contraire, le tort des armées permanentes lui paraît être de ne pas assurer suffisamment la défense du territoire national, et ce qu'il réclame c'est une France invincible. Il a si peu de préjugés contre le métier des armes, qu'au lieu de n'armer qu'une partie de la nation, il veut armer la nation tout entière. On a vu l'instant où M. Vaillant allait affirmer sérieusement que, s'il désire organiser les milices, c'est par amour du militarisme, et où il allait décocher aux défenseurs des armées permanentes l'épithète de sans-patrie.

C'est M. Marcel Sembat, enfant terrible du parti, qui s'est chargé de préciser le véritable sens des vues de M. Vaillant, qui sont, au fond, celles de tous les socialistes, sans exception M. Jaurès. M. Sembat a expliqué que « si par des manœuvres de presse ou de gouvernement, on nous entraînait dans une guerre en Extrême-Orient, par exemple », ses amis feraient appel au prolétariat pour « empêcher par tous les moyens les enfants du peuple de courir au massacre ». M. Sembat a choisi l'exemple qui lui fournissait l'actualité; s'il a cité l'Extrême-Orient, il n'admettrait pas plus, le cas échéant, une guerre sur n'importe quel autre point du globe.

Au moins voilà qui est clair, et l'on conçoit à merveille les raisons de la préférence des socialistes pour les milices. Avec les milices plus de discipline. Il n'y a plus de soldats, il y a des citoyens armés.

Non seulement, ils élisent leurs officiers et leurs généraux, mais ensuite ils obéissent ou n'obéissent pas, à leur fantaisie. Ils font de leurs armes l'usage qui leur convient; ils les tournent contre l'adversaire du dehors ou contre celui du intérieur, selon qu'ils le jugent à propos. Et les socialistes espèrent bien qu'ils approuveront le mot : « Plutôt l'insurrection que la guerre ! » ou, en d'autres termes, qu'ils auront les pieds nickelés pour la guerre étrangère, et ne consentiront à marcher que pour la guerre civile. Alors, la révolution sociale ne sera plus qu'un jeu. Les grévistes attaqueront les patrons à coup de fusil Lebel, et les camarades des milices leur prêteront une aide fraternelle, sans avoir à craindre d'être dérangés dans leur œuvre de progrès humanitaire par l'intervention des troupes puisqu'il n'y aura plus de troupes. Et ce sera l'aurore des temps nouveaux...

En attendant, après cet accès de franchise que M. Jaurès a dû considérer comme singulièrement inopportun, M. Sembat est revenu à la bonne méthode opportuniste et a repris la parole pour appuyer le projet voté par le Sénat, sans amendement.

Notes Politiques

René RAPPEL.

Hier M. de Boulaine interpellant le ministère a dit : « des faits graves qui ont ému la France entière ont marqué les grèves de Lorient et de Brest. » M. Delobau s'est exprimé dans les mêmes termes.

L'un et l'autre, si les troubles d'Hazebrouck avaient éclaté quelques heures plutôt, auraient pu ajouter « Aujourd'hui-même les grévistes du Nord saquegent les domiciles privés et cherchent à incendier un château et des fermes défendues par le 24 dragons. »

Hazebrouck vient, en effet, d'être le théâtre d'un véritable épisode de guerre civile. Les grévistes auxquels s'était joint le 14 de la population et qui dirigeaient un état-major d'« apaches ministériels » se sont livrés aux pires excès. Les dragons durent les charger sabre au clair pour dégager les gendarmes qui gardaient le château de Tersen, objectif de l'expédition, et qui, criblés de pierres, allaient être déportés.

Les hordes hurlantes de pillards n'abandonneront du reste le champ de bataille qu'après une lutte désespérée. D'après les dépêches, le spectacle était « terrifiant ». J'ajouterais que le compte rendu en est instructif, car il nous donne un avant goût des beautés de l'ère Nouvelle, de cette ère qui mettra aux coups des hommes l'essor de la fraternité, de cette ère dont l'avènement, au dire du compagnon Jaurès, constituera la réalisation des rêves de jeunesse de M. Loubet.

Après Dunkerque c'est Hennebont, puis Lorient, Armentières, Brest, aujourd'hui, c'est Hazebrouck.

Ici c'est une usine envahie, là c'est le modeste atelier d'un petit entrepreneur mis à sac. C'est, tantôt un entrepôt incendié, tantôt une maison particulière pillée de fond en comble. Demain, lorsque ces répétitions auront permis aux émancipateurs du prolétariat (consent et organisé) de se faire complètement la main, la Première ne sera pour eux qu'un jeu d'enfant.

Il est à noter que ces émeutes se font aux cris de « Vive Combes ! » M. Combes, en effet, personnifie la Révolution. Les meneurs n'ignorent pas que les déclarations du Petit Père sur la liberté du travail et la sécurité des personnes sont purs boniments de cabotin. Quant aux émeutiers d'Hazebrouck, ils savaient à 14 heures du soir que l'ordre du jour qui avait clôturé la séance d'hier et par lequel la Chambre affirmait sa confiance dans le gouvernement pour faire respecter l'ordre public n'était qu'une comédie.

Il faut prouver sur l'heure en marchant à l'assaut du château de Tersen. Il est difficile d'être mieux et plus vite compris.

Si les députés du Bloc, liés par les faiseurs et qui tiennent à conserver leur place autour de l'assiette-au-beurre, sont incapables de rien entendre, le pays dont les affaires ne se règlent pas avec des rubans et des pots de vin, finira bien par comprendre vers quel abîme on le pousse. Espérons qu'il ne le comprendra pas trop tard.

La belle âme, le Pape et la Bible

Malgré ce titre éminemment clérical, il ne s'agit aucunement d'un conte destiné à l'éducation de jeunes catéchumènes. L'histoire, tout au contraire, n'a rien d'évangélique et se déroule dans un monde qui s'efforce d'être profane et d'esprit libre.

En l'espèce, la « belle âme » est celle du camarade Hervé, ex-professeur à Sens, où il s'illustra, on s'en souvient, par d'odieuses inepties déposées le long des colonnes du *Progrès de l'Yonne*.

Cet Hervé, instituteur internationaliste, historien réformateur, avait, comme déformateur de l'Histoire — qui, ce soir même, doit exposer

à Lyon ses théories abracadabrantes — est l'auteur de je ne sais quel *Manuel* d'éducation de la jeunesse à la façon libertaire et porcine de Robin de Cempuis et de quelque autre *Histoire* « nettement socialiste », parait-il.

Hélas ! les temps sont durs et, vous ne devez pas l'ignorer, car il en fut ainsi des qu'il y eut au monde des auteurs et des éditeurs, l'industrie de la librairie subit une crise. Les *Manuels*, même pornographiques et les *Histoires* même à dormir debout, ne permettent point à tous les écrivains de s'offrir des châteaux comme ceux du citoyen Jaurès.

Devant les stocks de papier imprimé s'obstinant désespérément à rester en magasin, le camarade Hervé résolut de frapper un grand coup. Il est de ceux qui, suivant la formule, savent agiter l'opinion avant de s'en servir. Il l'agitait donc, il l'agitait avec frénésie, il dit tant et si bien, le camarade, que Jaurès lui-même en prit ombrage et, du haut de l'*Humanité*, qui n'est pas toujours très humaine envers les frères et amis, dévoila la rumeur et traita dédaigneusement la grande œuvre de Bible.

Cette injure suprême fit bondir l'historien qui durant deux ou trois jours, emplit l'histoire en la « réagérant au nom de la loi » bourgeoise de ses sarcasmes et aussi de petites notes adroites proposées à la vente.

Jaurès persista et procéda de réclame gratuite et efficace bien digne de la « belle âme » du camarade auteur.

Celui-ci riposta, maintenant, en s'adressant au « Pape socialiste » le menace des foudres du Comité Interfédéral (br) et n'oublia point par ricochet, les « cardinaux » également socialistes.

Tout cela n'a pas grande importance et ne vous tentera point; j'en suis sûr, de par courir les émeutes du camarade Hervé, mais la querelle est savoureuse en cela qu'elle semble fort à une lutte commerciale, la concurrence étant l'âme du commerce.

Et puis, il y a des côtés réjouissants. C'est ainsi que l'historien Hervé, non satisfait du « Pape socialiste », des « cardinaux socialistes » et du Comité Interfédéral socialiste, termine ses nombreuses missives en adressant au citoyen Jaurès ses « salutations socialistes ».

Voilà certes une formule de politesse inconnue du Code de civilité païenne et honnête. Quel esprit mal avisé prétendait donc que l'instituteur Hervé n'avait jusqu'ici rien inventé ?

Cet homme de génie a inventé la politesse socialiste; qui donc redouterait à présent de lui confier l'éducation de ses enfants ?

LA FRANCE ET LE VATICAN

Londres, 10 juin.

Le *Times* publie le télégramme suivant, à bon droit suspect, daté de Vienne, 9 juin :

« Le Pape et le cardinal Merry del Val sont entièrement d'accord. Ils voudraient voir dénoncer le Concordat avec la France, car ils sont désireux de purger l'Épiscopat français après la rupture. Ils espèrent ainsi augmenter la liberté et l'influence de l'Église en France. »

Pie X est enchanté de l'attitude de l'empereur Guillaume et du Centre catholique en Allemagne. Quant à l'Italie, l'Église suivra la politique inaugurée ces temps derniers à Bologne, à l'occasion de la visite que le cardinal Svaipa a rendue au roi Victor-Emmanuel, à moins toutefois que le gouvernement italien se montre ingrat. Le Vatican prise très hautement l'influence de la reine Marguerite. Il n'est pas, d'autre part, complètement rassuré en ce qui concerne le roi, son fils, qui conserve une attitude très réservée à l'égard du Saint-Siège et garde pour lui ses opinions. »

L'AGITATION GRÉVISTE

DANS LE NORD

Lille, 10 juin.

Deux mille tisserands travaillent aujourd'hui, il ne reste plus que 1378 grévistes dont on prévoit la rentrée générale pour la semaine prochaine. La grève aura duré onze semaines sans que les ouvriers obtiennent autre chose que les 3.000 promis par les patrons avant le 1^{er} avril.

Et Victorin Delorme ajoutait fiévreusement :

« De ce mariage que reste-t-il ? Rien... rien que ce que j'ai là sur ma poitrine... »

« Ce n'est pas le témoignage... l'unique témoignage d'un domestique qui peut désormais suppléer à la disparition du prêtre, du témoin français, du marié... et de l'acte de mariage. »

Et alors... tel que je le connais à présent, ce mariage... tel que je le devais déjà par sa lettre... que se passera-t-il si je lui fais savoir que la fille Casténas n'a rien... plus rien... pour justifier ce qu'elle va prétendre ?

« Rien... pas même la lettre écrite par M. de Lorgère en réponse à celle de son cousin... »

« Eh bien... ou je suis le dernier des imbéciles, ou ce renseignement influera singulièrement sur la réception qu'il fera à sa cousine... »

« A sa cousine qui arrive du Mexique pour lui rendre cinq ou six millions... comme dans sa poche... »

« Il aimera mieux les garder... »

« Il les gardera... »

LES FRAIS DE JUSTICE à la Chambre

LE MILLION DES CHARTREUX

Discours de MM. Charles Bos, Buyat et Vallé. — Intervention de M. Millerand. Violent réquisitoire contre le ministère. — Réponse de M. Combes. — Vote de l'ordre du jour pur et simple. — Grave incident. — Le million des Chartreux. Discours de M. Combes. — Vote d'une commission d'enquête.

Paris, 10 juin.

La séance est ouverte à 2 h. 05 sous la présidence de M. Brisson.

Après une adjonction au procès verbal faite par M. Guillemaux, la Chambre décide de fixer ultérieurement la date de la discussion de l'interpellation de M. Paul Constans sur l'atteinte portée à la liberté syndicale par des compagnies de railways, entre autres par celles du Nord et Paris-Lyon-Méditerranée.

On remarque au banc des ministres MM. Combes et Vallé.

M. Charles Bos a la parole pour développer son interpellation sur les frais de justice.

LES FRAIS DE JUSTICE

INTERPELLATION DE M. CHARLES BOS

Cette interpellation a amené aux tribunes publiques un grand nombre de personnes.

M. Bos rappelle qu'il interpellait déjà sur le décret de 1903.

M. Bos. — M. le garde des sceaux répondit que ce n'était là qu'une expérience que l'on tentait.

Il offrit en même temps de constituer une commission extraparlamentaire chargée d'étudier la question.

L'orateur faisait partie de cette commission et il a constaté que les frais de justice se trouvaient augmentés, et qu'il y avait de cette façon une charge onéreuse tout particulièrement pour les plaideurs. (Applaudissements.)

M. Bos. — M. Vallé a une bienveillance spéciale pour les officiers ministériels. (Rires, applaudissements.)

Mais le ministre ne peut pas M. le garde des sceaux, l'interpellation du gouvernement.

L'article 123 exige la restitution des frais perçus en trop. Comment le gouvernement fera-t-il la restitution ? (Très bien à droite et au centre.)

La politique du gouvernement est une politique de poudre aux yeux et de réformes qui ne sont que du bluff. (Applaudissements à droite et au centre, bruits à gauche.)

DISCOURS DE M. BUYAT

M. Buyat. — Vous savez dans quelles conditions ce décret a déjà été porté à l'attention. Depuis, l'expérience a démontré que nous avions raison.

Je voudrais savoir pourquoi, quand on a voulu diminuer les frais de justice, on n'a rien fait ?

Il faut absolument une loi et ne plus se contenter de décrets, plus ou moins malencontreux pour résoudre une question aussi délicate.

En l'occurrence, la bonne foi de M. le garde des sceaux a été surprise. Elle n'est donc pas en cause. Les états de frais de l'ancien régime ont été présentés au ministre frauduleusement majorés. (Déclarations à gauche.)

Pour mieux en être sûr, il faut que le ministre nous présente de suite un projet de loi spécial. (Applaudissements.)

RÉPONSE DE M. VALLÉ

M. Vallé déclare que les tarifs ne sont pas son œuvre, mais celle de son prédécesseur.

M. Millerand demande la parole.

Cette intervention provoque une certaine agitation.

M. Vallé expose que dès mars 1902, M. Monis avait les tarifs élaborés par la commission et les défendit devant le conseil d'Etat en fin de mai.

M. Vallé. — Sur ces entrefaites le gouvernement actuel est constitué. Il décide que le décret en question ne sera appliqué qu'à titre d'expérience et que l'enquête sera faite auprès des cours d'appel.

Les résultats de cette enquête furent communiqués au conseil d'Etat qui demanda certaines réductions. J'ai adopté, et ce n'est qu'après l'approbation du conseil d'Etat que j'ai rendu le décret du 15 août 1903.

Plus tard, j'adressais aux procureurs généraux une circulaire sur l'application du décret, leur prescrivant de m'adresser dans les six mois leurs observations. (Mouvements divers.)

L'admission se produisit une interpellation dans laquelle M. Bos déclara que ma bonne foi était hors de doute.

J'ai constitué une commission et j'en ai donné la présidence à M. Millerand.

Les rapports des procureurs généraux disent que les tarifs sont excellents, les nouveaux tarifs produiraient une diminution de frais à Marseille, à Toulon, et une augmentation à Angers, Besançon, Bordeaux, etc.

M. Bos s'agitait dans le *Rappel*, qu'il fallait suspendre l'application du décret et soumettre une nouvelle législation au Parlement. C'est exactement ce que j'ai fait dire lundi à la commission, mais la minorité a gâché autrement.

Elle a dit avec M. Bos que le nouveau tarif coûtait plusieurs millions par an aux justiciables.

M. Bos. — Je n'ai jamais dit cela. (Bruit.)

M. Jaurès. Vous l'avez dit hier.

M. Bos. — Non. (Mouvement.)

M. Jaurès veut répondre et se lève, mais le centre et la droite couvrent sa voix de rumeurs prolongées. Les gauches protestent.

M. Brisson agite sa sonnette. M. Vallé peut enfin reconclure.

M. Vallé termine en disant qu'il ira lundi devant le Conseil d'Etat. (Applaudissements à gauche.)

INTERVENTION DE M. MILLERAND

M. Millerand demande d'examiner s'il y a eu erreur commise, quelle est sa gravité et qui en est responsable.

Un mouvement d'attention se produit. Il rappelle l'interpellation de M. Bos dans laquelle M. Vallé affirmait que le nouveau tarif constituait une diminution de frais pour le justiciable.

M. Millerand. — Or, les rapports des premiers présidents et procureurs généraux avaient prouvé le contraire. (Applaudissements au centre et sur plusieurs bancs à gauche.)

M. Millerand dit que les émoluments d'officiers ministériels s'élevaient à 32 millions et il évalue l'augmentation des frais de justice à la moitié de cette somme.

Cette déclaration provoque des exclamations.

M. Millerand. — Et pas un son de cette augmentation n'est entrée dans les caisses du Trésor. (Mouvement.)

Ainsi il y a eu erreur, et cette erreur, qui en est responsable ?

C'est M. Vallé. Or ce n'est que 14 mois après être arrivé au pouvoir que M. Vallé a rendu son décret. Il est impossible de soutenir que M. Vallé n'est pas responsable de ce décret. (Applaudissements à droite et au centre et sur quelques bancs à gauche.)

Un ministre est responsable de tout ce qu'il signe et le gouvernement aussi. (Mouvement, vifs applaudissements à droite, au centre et sur quelques bancs à gauche.)

Ce coup droit provoque les murmures des fidèles du ministère.

FEUILLETON DU « RAPPEL RÉPUBLICAIN » du 11 Juin 1904. — 10 —

MARIAGE SECRET

PAR PAUL BERTINAY

PREMIÈRE PARTIE

COMME UNE ÉPAVE

III

Autour d'un mort

(Suite)

— Et... s'il s'était trompé ? Césaire Honorat eut un geste intraduisible.

Mais aussitôt : — Après ça, ce qui existe existe, et l'autre n'y peut rien. Il ne peut pas empêcher que son cousin ne se soit marié. Il ne pourra pas empêcher ce petit de venir au monde... Alors, de bonne ou de mauvaise grâce, il n'aura qu'à en prendre son parti.

— Evidemment, conclut Delorme, qui ajouta : — Et nous, si nous allons nous coucher ? C'est tard.

— Et demain matin, il y a une corvée...

avait pas écrit d'autre, la chose eût été matériellement impossible... Et cette lettre était évidemment la seule où il eût parlé du mariage que son cousin venait de lui annoncer.

C'était donc là l'unique preuve établissant que, par Roland d'Aspremont lui-même, François de Lorgère avait en connaissance de ce que personne aujourd'hui ne pouvait plus confirmer.

Persone, excepté un témoin tellement suspect, tellement infirme, que son témoignage devenait dérisoire...

Et Delorme, dans la nuit, voyait flamber les lignes... les mots de cette lettre.

Oh ! cette phrase surtout : « Ton mariage est si romanesque qu'il y faut l'assistance et la signature d'un gentleman français tel que M. d'Albi ».

« gny pour lui donner l'authenticité dont je l'avoue que sans cela, il manquait singulièrement. »

« Car ton autre témoin, ton Mexicain, ton Gutierrez, le mari de la nourrice... »

« Non, il sort trop d'un théâtre d'opéra, celui-là. »

« D'ailleurs, n'est-ce pas aussi de l'opéra, cette jolte, ce trop jolte mariage aux lanternes, dont tu ne te rappelles que des plus d'Offenbach à déjà écrit la musique... et dont je me garderais bien de souffler un mot à ton père... te laissant le soin (je ne vais pas jusqu'à dire le plaisir) de lui apprendre ce qu'il aura le droit d'appeler... avoué... »

« une nouvelle, formidable et... »

« une excentricité... »

Après celle-là M. de Lorgère n'en avait pas écrit d'autre, la chose eût été matériellement impossible... Et cette lettre était évidemment la seule où il eût parlé du mariage que son cousin venait de lui annoncer.

pourtant c'était ma fortune que j'avais commencée...

Et quelle fortune !

Dans le corps de garde endormi, tout à présent était silence et calme.

Mais à San-José, dans la chambre de Manuela, une fièvre de désespoir et d'angoisse tenait éveillée la jeune femme, qui se débattait sur ce lit de torture où Concha essayait vainement de lui faire prendre un peu de repos... un peu de force pour le lendemain.

Don Pablo avait, par Miguel, signifié à sa fille qu'un matin, à la première heure, elle comparaitrait devant lui.

Elle la malheureuse voyait cette nouvelle épouvante grandir à côté des douleurs de la veuve... des anxiétés de la mère : l'épouvante d'un opprobre imminent.

Tout ce que Miguel lui avait dit... lui avait affirmé... lui avait répété... il fallait bien le croire...

Le malheur s'était acharné sur elle; un malheur si cruellement invraisemblable qu'il n'apparaissait plus qu'impossible et mensonger...

A qui persuader la réalité d'un mariage dont le célébrant ne vivait plus...

« Dont l'acte lui-même... par un hasard... par un accident qui lui faisait se demander si elle n'était pas folle... dont l'acte lui-même avait disparu ! »

Un mariage dont il ne restait plus qu'un unique témoin... Et quel témoin... Juan, le pauvre vieux Juan, à qui don

Pablo ne laisserait pas même ouvrir la bouche...

— Mais si... mais si, répondait en tremblant la vieille Concha, il parlera... Le maître aura beau le maltraiter, il ne l'empêchera pas de jurer sur son salut...

« Et toi en larmes : — Pour vous, Nina, ne soutiendrait-il pas les pires mensonges ?... Vous voyez donc bien que pour attester ce qui n'est que la vérité... »

« ... Il ne sera pas mieux écouté. — Sur son salut, Nina... »

« Pauvre Concha, tu viens d'avouer toi-même que si je le lui demandais, il mentirait sans hésiter... »

« Nina... je ne le dis qu'à vous... — Nina, toi, tout le monde en est certain d'avance. On sait que tu m'aimes... que vous m'aimez tous les deux... »

« Ah ! à donner notre vie pour vous... — Et ne m'offrez-vous pas, déjà, pauvres vieux, votre repos, votre sécurité... le pain que vous aviez ici jusqu'à la fin de vos jours. »

(entre.)

GRANDES FÊTES
DU
RAPPEL RÉPUBLICAIN
Bon N° 5

M. Combes parle avec animation à M. Vaillé.

L'orateur félicite M. Monis d'avoir voulu réviser le tarif de 1887 et blâme le gouvernement actuel de l'avoir révisé en l'aggravant. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Millerand. — C'est dans des cas pareils que le gouvernement doit être responsable devant le Parlement. (Très bien à droite et au centre.)

On invoquera pour la défense du gouvernement que le renversement serait compromettre une œuvre sociale et l'acte qu'il a entrepris. (Applaudissements au centre. Protestations à gauche.)

M. Millerand ajoute que si on examine les prétendues réformes du gouvernement on ne trouve que fumée et trompe-l'œil. (Applaudissements prolongés à droite et au centre. Protestations sur les bancs ministériels.)

M. Millerand. — Il appartient à la Chambre de faire peser les responsabilités d'une erreur qui touche les intérêts de toute la France sur le gouvernement.

Quant à moi, je refuse de la faire endosser à la République.

Ce discours est applaudi par la droite, le centre, et quelques membres de gauche. Le reste de la Chambre fait entendre de violents murmures.

M. Combes monte à la tribune après avoir consulté quelques amis qui sont venus s'entretenir avec lui au banc des ministres.

Il paraît inquiet et agité. Un vif mouvement se produit, la Chambre un instant houleuse d'est subitement calmée.

DISCOURS DE M. COMBES

M. Combes répond qu'il n'aurait rien à dire si Millerand n'avait partagé la responsabilité entre les deux cabinets.

M. Combes. — Une erreur s'est commise par M. Monis et moi. Mais les responsabilités sont partagées. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Millerand prétend que le cabinet actuel est seul coupable. Le cabinet actuel a beaucoup travaillé. (Applaudissements à gauche et au centre.)

Il n'aurait dû être que transitoire. Nous avons soutenu la majorité d'un programme que nous suivons jusqu'au bout, la majorité nous a soutenu et nous aurons encore. Mais l'opposition ne vient pas de la droite ni du centre à qui ses principes interdisent de soutenir fermement un cabinet trop républicain. (Violentes interruptions et murmures au centre, applaudissements à gauche.) Ce sont les ministres d'un cabinet que les membres du cabinet actuel ont défendu pendant trois ans avec une constance qui ne s'est pas démentie. (Bruit, applaudissements à gauche.)

Je puis le dire au nom de mes collègues nous avons mis tous nos soins à écarter du cabinet tout ce qui n'était pas M. Millerand, les plus petites pierres. Qui de vous ne se souvient pas de l'attitude de M. Doumergue lorsqu'il monta si souvent à la tribune pour rallier les opinions hésitantes de son groupe. (Applaudissements à gauche.)

Admettez qu'on rouisse la liberté des opinions et l'indépendance des esprits jusqu'à l'extrême limite, mais il est plus difficile d'admettre qu'un ancien ministre républicain envisage de prolonger l'existence d'un cabinet qui n'est qu'une pareille question. (Exclamations à gauche et au centre.)

On aura beau montrer sur la liste des opposants une douzaine de noms, mais ils ne changeront pas le caractère du vote. (Mouvement.) C'est une joie pour moi de constater que tout rapport est rompu entre nous. (Bruit prolongé.)

M. Millerand nous a reprochés d'être obsédés de la pensée des congrégations. On ne supprime les congrégations. Je ne suis pas allé à aller les défendre devant le tribunal. (Interruptions, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Je ne les supprime que dans l'intérêt de la République et ne songe pas à m'enrichir de leur dépouille.

Les gauches font entendre des applaudissements prolongés. Le centre proteste avec énergie. Le bruit est intense, le vacarme général.

Une voix à droite. — Et le million des Chartreux ?

M. Combes. — Si je n'avais pas eu à sacrifier mon intérêt personnel à l'intérêt supérieur du pays, je jure que j'aurais apporté la preuve de l'innocence de mon groupe. (Applaudissements et bruit.)

Que les républicains nous fassent pour quelques mois le crédit qu'ils ont fait à M. Millerand pendant trois ans, je m'engage à le leur restituer le jour où ils auront obtenu le projet des retraites ouvrières en janvier prochain. (Bruit. Applaudissements à gauche.)

Il justifie ensuite l'attitude de M. Rouvier dans la question des enfants assistés.

M. Combes termine en disant qu'il ne voudrait pas être arrêté dans sa carrière avant d'avoir fait voter l'impôt sur le revenu. (Interruptions, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Il justifie ensuite l'attitude de M. Rouvier dans la question des enfants assistés.

M. Combes termine en disant qu'il ne voudrait pas être arrêté dans sa carrière avant d'avoir fait voter l'impôt sur le revenu. (Interruptions, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Il justifie ensuite l'attitude de M. Rouvier dans la question des enfants assistés.

M. Combes termine en disant qu'il ne voudrait pas être arrêté dans sa carrière avant d'avoir fait voter l'impôt sur le revenu. (Interruptions, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Il justifie ensuite l'attitude de M. Rouvier dans la question des enfants assistés.

M. Combes termine en disant qu'il ne voudrait pas être arrêté dans sa carrière avant d'avoir fait voter l'impôt sur le revenu. (Interruptions, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Il justifie ensuite l'attitude de M. Rouvier dans la question des enfants assistés.

M. Combes termine en disant qu'il ne voudrait pas être arrêté dans sa carrière avant d'avoir fait voter l'impôt sur le revenu. (Interruptions, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Il justifie ensuite l'attitude de M. Rouvier dans la question des enfants assistés.

M. Combes termine en disant qu'il ne voudrait pas être arrêté dans sa carrière avant d'avoir fait voter l'impôt sur le revenu. (Interruptions, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Il justifie ensuite l'attitude de M. Rouvier dans la question des enfants assistés.

M. Combes termine en disant qu'il ne voudrait pas être arrêté dans sa carrière avant d'avoir fait voter l'impôt sur le revenu. (Interruptions, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Il justifie ensuite l'attitude de M. Rouvier dans la question des enfants assistés.

M. Combes termine en disant qu'il ne voudrait pas être arrêté dans sa carrière avant d'avoir fait voter l'impôt sur le revenu. (Interruptions, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

Il justifie ensuite l'attitude de M. Rouvier dans la question des enfants assistés.

M. Combes termine en disant qu'il ne voudrait pas être arrêté dans sa carrière avant d'avoir fait voter l'impôt sur le revenu. (Interruptions, applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.)

ministres pour garder le silence dans l'intérieur supérieur de la politique et M. Millerand le savait. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Millerand vient ensuite dire qu'il n'y a chez lui aucune arrière-pensée et que s'il combat le ministère actuel c'est qu'il considère sa politique comme odieuse pour la République. (Applaudissements au centre et à droite.)

M. Zévès dit que ceux qui ont fait la campagne du million ne sont que des professionnels de la diffamation. Il en appelle à M. Pichat. (Bruit.)

Comme M. Zévès appelle M. Pichat représentant des Chartreux, M. Brisson rappelle l'orateur à l'ordre.

Le tumulte est à son comble, on s'interpelle de bancs à bancs.

M. Pichat. — M. Combes a bien dit qu'on lui avait offert millions, s'il ne les a pas touchés c'est que les Chartreux n'ont pas voulu les donner.

Ces paroles soulèvent de violentes protestations à gauche. Le tumulte est indescriptible, le vacarme assourdissant.

Après l'intervention de MM. Thierry, Astier et Lamendin, qui défient à la tribune devant une Chambre tumultueuse, on prononce la clôture de la discussion générale.

LES ORDRES DU JOUR

M. Brisson annonce qu'il a reçu deux ordres du jour : 1° De M. Ch. Bos : La Chambre, regrettant l'erreur commise par le gouvernement au détriment des justiciables, etc.

2° De M. Buyat : La Chambre, prenant acte du décret de 1903 et confiante dans le gouvernement pour présenter un projet de loi concernant les frais de justice, etc.

On réclame l'ordre du jour pur et simple que M. Combes accepte.

M. Buyat s'y rallie.

Il y a partage.

Cette annonce provoque une grande agitation.

M. Jaurès s'entretient au banc des ministres avec M. Combes. Il parle avec animation.

Les interpellations se croisent.

Les troupes ministérielles semblent inquiètes et désorientées.

Le Million des Chartreux

M. Renault-Morlière demande à interpellier le président du Conseil sur la tentative de corruption dont il a été l'objet.

M. Combes accepte la discussion immédiate.

L'animation est extrême.

Sur la demande de quelques députés, la Chambre consultée décide de continuer sa séance.

Un individu qui vient de jeter un journal des tribunes publiques est expulsé.

M. Renault-Morlière dit qu'un fait très grave de corruption a été affirmé par M. Combes qui a déclaré que ce fait avait été révélé au Conseil des ministres et discuté par ce Conseil.

M. Renault-Morlière. — Il n'est pas possible d'en rester là, il faut que l'affaire soit vidée immédiatement. (Applaudissements à droite et au centre, bruit.)

NOUVEAU DISCOURS DE M. COMBES

M. Combes monte à la tribune. A l'agitation succède un grand silence.

M. Combes. — Je suis heureux de me dégager du secret qui me pèse. (Applaudissements à gauche.)

Après le commencement de décembre, un jour de réception, le secrétaire général du ministère reçut la visite d'un individu qui lui proposa deux millions si un projet favorable aux Chartreux était déposé.

Le secrétaire général conseilla à l'individu de ne pas passer par la porte de mon cabinet de crainte de passer par la croisée. (Applaudissements à gauche.)

Quelques jours après je déposais le projet que vous connaissez. Peu après un journal accusa mon fils d'avoir reçu un million pour faire présenter le projet en faveur des Chartreux.

Vous savez qu'une instruction fut ouverte. La personne qui avait fait la démarche refusa de donner le nom de l'individu pour lequel elle avait fait la démarche.

La personne qui est le commissaire général de l'exposition de Saint-Louis. Nous ne pouvions accepter, mon fils et moi, pareil silence; je priai mon collègue M. Trouillot de donner son nom. (Interruptions, applaudissements à gauche.)

M. Renault-Morlière dit que le Conseil des ministres avait discuté le fait. Il m'était resté sur le cœur le sentiment douloureux que l'instigateur de la calomnie était vanté d'avoir communiqué le fait au président de la République.

J'en parlai au Président, dans une conversation privée et très amicale. Le Président me répondit : Si j'avais eu une importance, j'aurais été le premier à vous en parler. Cela n'a pas le sens commun. C'est dans ces conditions que j'en parlai à mes collègues du cabinet et je ne vous pas qu'on poursuivît l'individu. (Mouvements. Applaudissements à gauche.)

M. Renault-Morlière estime insuffisantes les explications de M. Combes.

M. Renault-Morlière. — M. Combes a eu peu de confiance dans nos tribunaux. Il aurait dû au moins nous dire le nom du corrupteur.

M. Combes. — Il appartient à celui qui a résisté à la dénonciation de donner le nom. (Applaudissements à gauche, vive sensation.)

M. Morlière insiste pour que l'on cite le nom.

RÉPONSE DE M. MILLERAND

M. Millerand, le président du Conseil a dit qu'il n'avait pas le droit de donner le nom de ses anciens subordonnés. (Négations à gauche.)

Il a dit que j'étais allé trouver M. Trouillot, puis lui-même, pour lui déclarer que j'approuvais la conduite d'un de mes anciens subordonnés qui refusait de donner un nom.

Si l'on attend que je fasse connaître un secret que je tiens de mes anciennes fonctions de ministre, on se trompe. (Applaudissements à gauche.)

M. Grosjean. — Le fonctionnaire en question est M. Lagrave. Il a été entendu par le juge d'instruction auquel il a fait connaître le nom du corrupteur. Il est étonnant que l'instruction ait été close par une ordonnance de non lieu. (Applaudissements sur divers bancs.)

Je m'étonne d'ailleurs que la personne qui est venue trouver le secrétaire général n'ait pas été arrêtée.

Les faits de corruption sont venus à la connaissance du garde des sceaux.

Je demande pourquoi ils n'ont pas été poursuivis et quels sont les motifs d'intérêt supérieur qui ont empêché la poursuite. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Combes. — On m'assure que M. Pichat a dit : Si vous n'avez pas reçu les deux millions, c'est que les Chartreux n'ont pas voulu. (Interruption.) Je lui demande de s'expliquer. (Vifs applaudissements, bruit, mouvement.)

M. Pichat. — J'ai dit que l'on n'avait pas pu vous apporter les deux millions parce que les Chartreux avaient refusé de les donner. (Sensation.)

On avait offert 200,000 francs d'avance et 2 millions en cas de succès.

On cria à gauche : Qui ? Qui ?

M. Pichat. — J'ai déposé devant le juge d'instruction et je n'ai pas de nom à donner. (Applaudissements à droite et au centre, bruit, mouvement.)

VIOLENT INCIDENT

M. Combes, se levant. — C'est une infamie calomnieuse à laquelle M. Pichat s'est associé dans le temps.

Les gauches applaudissent. La droite crie : « À l'ordre ! »

Le tumulte est à son comble.

M. Brisson est complètement débordé.

M. Combes. — La machination infâme à laquelle M. Pichat s'est associé.

La droite fait claquer ses pupitres, le tumulte est indescriptible, on ne s'entend plus.

« Droite ! À l'ordre ! À l'ordre ! »

Le bruit est intense. Les gauches soutiennent M. Combes de leurs applaudissements, la droite le hue. La Chambre est déchaînée.

M. Combes. — Je consens volontiers à retirer le mot infamie.

Je dirai donc la machination à eu plusieurs actes.

Un jour, le secrétaire général fut averti par un personnage politique appartenant à un groupe hostile au cabinet actuel que l'on faisait courir le bruit qu'il s'était présenté au conseil des Chartreux pour demander deux millions et que l'on montrait une photographie le représentant dans cette circonstance.

Fort heureusement dans les trois mois où il fut averti, je ne passai pas le secrétaire général ne s'était absenté qu'un jour pour aller à un congrès dans le Nord. C'est ce qu'une enquête établit. (Applaudissements à gauche. Bruit à droite.)

Il faut croire que les Chartreux en furent avertis, car depuis ils ne bougèrent plus.

Les gauches font à M. Combes une ovation théâtrale. La droite le hue. Les députés s'invectivent de bancs à bancs avec la dernière violence.

M. Bertrand. — Le président du conseil a parlé d'une tentative de corruption, il est inconcevable que le corrupteur n'ait pas été poursuivi. Comment une ordonnance de non lieu a-t-elle pu être rendue ? (Applaudissements à gauche, bruit.)

M. Vaillé. — Je n'ai pas gardé un souvenir précis de cette affaire. (Exclamations.) On me demande de faire ouvrir une instruction. Si la Chambre le désire, je le ferai. Si la Chambre nomme une commission d'enquête, incontestablement, je lui communiquerai le dossier.

La Chambre connaît ainsi tout ce qu'elle désire. (Applaudissements, mouvement.)

M. Grosjean demande que ce débat ait une sanction. (Applaudissements à droite et au centre.)

La discussion est close.

LES RÉSULTATS DU POINTAGE. — VOTE DE L'ORDRE DU JOUR PUR ET SIMPLE

M. Brisson donne à ce moment les résultats du pointage sur l'ordre du jour pur et simple sur les frais de justice.

Votants 563
Pour 313
Contre 250

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. Combes, félicité par ses amis, est encore hué par l'opposition.

LES ORDRES DU JOUR. — DEMANDES D'ENQUÊTES

M. Brisson donne ensuite lecture des sept ordres du jour de MM. Ferrière, Césbron, Renault-Morlière, Maujan, Perroche, Bertrand et Zévès.

Des demandes d'enquête ont été présentées par MM. Roumier, Simyan et le troisième l'est par M. Géraud-Richard.

Les demandes d'enquête ont la priorité.

M. Combes déclare qu'il s'en rapporte à la Chambre pour décider ou d'une commission d'enquête ou d'une instruction judiciaire.

M. Brisson met aux voix la première demande d'enquête. La Chambre décide de nommer une commission de 22 membres pour faire une enquête sur la tentative de corruption faite auprès du président du Conseil.

M. Fournier. — Je demande quelle soit nommée au sein de la liste.

M. Brisson. — Il est entendu qu'on votera en deux fois. D'abord sur la nomination d'une commission de 22 membres, ensuite sur la nomination au scrutin de liste.

M. Auray. — Je demande que la commission ait 33 membres.

Vote d'une Commission d'enquête

La Chambre décide d'abord quelle nommera une commission d'enquête, ensuite que la commission aura 33 membres.

On renonce à demander la nomination au scrutin de liste.

M. Meulan. — Je demande que la commission soit tirée au sort.

M. Brisson. — Cette proposition n'est pas réglementaire, néanmoins je consulte la Chambre.

La Chambre repousse cette proposition. La commission d'enquête sera nommée mardi prochain dans les bureaux.

La séance est levée à 7 heures 25 au milieu de l'agitation la plus intense.

La prochaine séance aura lieu lundi à 2 heures.

SENAT

Paris, 10 juin.

La séance est ouverte à 3 h. 15 sous la présidence de M. Desmons.

LA MARCHÉ DE L'ARMÉE

Interpellation de M. de Provost de Launay

M. Le Provost de Launay interpelle sur la Marche de l'Armée.

M. Le Provost de Launay. — Si j'avais pu, j'aurais interpellé avant les courses.

L'orateur s'étonne que le ministre de la guerre ait permis à un journal organisateur de donner un caractère officiel à la course.

Il confirme que des affiches blanches ont été apposées sur des emplacements réservés.

M. Le Provost de Launay. — Je suis convaincu que le ministre n'a pas agi de son propre mouvement, mais qu'il a été sollicité par le ministre de l'intérieur. (Applaudissements à droite et au centre, bruit à gauche.)

L'orateur demande au général André pourquoi les troupes ont été mises à la disposition d'une entreprise commerciale et industrielle et quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour éviter de pareils incidents.

Réponse du général André

Le général André reconnaît que des incidents regrettables se produisent.

Il annonce cependant que tous les soldats étaient, en date du 6, en voie de guérison.

Le général André. — Je regrette de n'avoir pu empêcher les soldats de prendre part à cette course que seul j'ai autorisée sur la demande du Matin. (Mouvements.)

Je m'étonne qu'on n'ait pas protesté quand des officiers se seraient vu des raides M. Combes a pu quelquefois me donner des indications, mais jamais des injonctions, supposer le contraire serait une injure pour M. Combes et pour moi.

M. Provost de Launay. — Vous avez approuvé un programme insensé.

Le général André. — Je l'avouerai indéfiniment, j'ai eu tort et aujourd'hui je manifeste mon regret. Le Sénat appréciera. (Applaudissements à gauche, bruit.)

M. de Lamarzelle acceptera l'absolution du ministre à condition qu'il soit prouvé que les incidents de la marche ne pouvaient pas être prévus.

L'orateur insiste sur le caractère uniquement réclamer de la marche où le patriotisme n'y était pour rien.

L'orateur reproche au général André d'avoir compromis la santé et la dignité des soldats et des officiers.

M. Provost de Launay, reprenant la parole, s'étonne que le ministre n'ait pas indiqué les mesures qu'il prendra en faveur des victimes de la marche.

Le général André répond qu'il n'hésiterait pas, s'il est nécessaire, de s'en prendre aux organisateurs. (Applaudissements à gauche.)

La discussion est close.

Le général André accepte l'ordre du jour pur et simple que demande la gauche.

M. Sébline. — Que l'on accorde au ministre un vote aussi favorable que celui accordé hier à M. Pelletan qui mène au débat ne vint même pas au Sénat.

Ces paroles déchaînent un tumulte indescriptible. Puis au bout d'un instant il est permis à M. Sébline de déposer un ordre du jour : « Le Sénat déplore l'incident qui se produisit récemment sous le nom de Marche de l'Armée et qui en entraîna de graves conséquences pour les malheureux soldats et pour les victimes de l'expression de sa profonde sympathie. »

M. Leydet déclare que la gauche démocratique votera l'ordre du jour pur et simple avec la portée d'un vote de confiance.

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 181 voix contre 38.

La séance est levée à 4 h. 55 et renvoyée à mardi.

LES INCIDENTS DE NEVERS

Paris, 10 juin.

On sait aujourd'hui qu'un socialiste qui assistait à la fête, devant tout le parti qu'on pouvait tirer de cette histoire, bien présentée, est venu la conter à M. Jaurès.

Celui-ci a accepté la jolte, le besoin de la rapporter toute crasse à M. Combes et à ceux des mesures de rigueur.

Cela tombe à merveille. Justement le conseil de l'agriculture, saisi de la protestation d'ailleurs ridicule contre l'élection de la municipalité antimilitariste, concluait à la validation de cette élection. Du même coup, on allait briser les conseillers et le maire.

Mais il n'y a pas de quoi fêter un chat. Le d'at le préfet de la Nièvre, qui avait été mandé d'urgence à Paris.

« Fouttez tout de même, a ordonné M. Jaurès, et à tour de bras ! »

Et voilà comment cinq ou six fonctionnaires ont été sacrifiés, et voilà pourquoi le maire de Nevers a été frappé, et voilà pourquoi a été forcée jusqu'au drame la plus banale des aventures. Les vrais farceurs ne sont pas à Nevers.

Les incidents ont été volontairement grossis pour servir une manœuvre électorale. Par quel parti ? Par celui dont les membres « ne sont pas des acides », selon la forte parole de M. Jaurès lui-même, mais peuvent être d'excellents Pharisiens, lorsqu'ils y ont intérêt, par le parti socialiste.

Cel accès de puritanisme avait pour objet de faire révoquer un maire qui avait eu l'audace de battre aux dernières élections la liste du Bloc et quelques fonctionnaires dont le tort est de n'avoir pas mis en quarantaine le premier magistrat de la ville où ils avaient leur résidence.

DÉCLARATION DE M. PIGALLE

M. Pigalle, maire de Nevers, dont le rôle a été dénaturé par le Petit Parisien, lui adresse à son tour la rectification que voici :

Vous publiez dans le numéro de votre journal du 7 juin 1901 un article dans lequel je suis directement visé. Les faits qui y sont relatés et qui d'ailleurs ont été absolument dénaturés dans l'intérêt électorale, ne sauraient m'être imputés, et par conséquent, cette attaque ne saurait m'atteindre.

Je me réserve, en ce qui concerne les journaux dont la mauvaise foi est évidente, de donner à cette affaire la suite judiciaire qu'elle comporte. En ce qui concerne le vote, je me borne à réclamer, conformément à la loi, l'insertion de cette rectification dans votre prochain numéro.

LA VIE LYONNAISE

LES GRANDES FÊTES D'ÉTÉ

du « Rappel Républicain »

LE LOOPING PÉDESTRE

du 12 juin

LES PRIX

Voici la liste définitive des prix offerts aux vainqueurs de la course :

- 1^{er} Prix : Une splendide coupe en vermeil, dans un riche écrin, don de M. Fombon.
- 2^e Un beau panneau-paysage, de Terraire, don de M. X.
- 3^e Un bronze, chevaux au pâturage, offert par les grands magasins des Deux-Passages.
- 4^e Toute la gamme, grand album de musique de Marcel Legay, don de la maison Waltener et Cie, imprimeurs, 8, rue Stella.
- 5^e Toute la gamme, grand album de musique de Marcel Legay, don de la maison Waltener et Cie, imprimeur, 3, rue Stella.
- 6^e Kra-Kao de Bohème, offert par M. le capitaine Mège.
- 7^e Tasse de soie pour cousin.
- 8^e Brasseur confort voyage, offert par M. Bastel, tapissier, rue Président-Carnot.
- 9^e Deux bouteilles Chably-Gentiane, offertes par la maison Desplaces, rue des Passants.
- 10^e Deux bouteilles Chably-Gentiane, offertes par la maison Desplaces, rue des Passants.
- 11^e Une belle canne, don de M. X.
- 12^e Encrier-pupitre, offert par M. Malton, libraire, rue Jean-de-Tournes.
- 13^e Cartes postales illustrées, belle collection offerte par l'éditeur M. Martel.
- 14^e Figures Contemporaines, de M. Joseph Manin, ouvrage offert par l'auteur.
- 15^e En Passant, de M. Léon Borde, ouvrage offert par l'auteur.
- 16^e Les Lyonnais célèbres, de M. Joseph Manin, ouvrage offert par l'auteur.
- 17^e En Passant, de M. Léon Borde, ouvrage offert par l'auteur.
- 18^e Bec à incandescence, don de MM. Vesin et Cie, Aux Galeries Modernes, 55, place de la République.
- 19^e Une belle plaque bronzée.
- 20^e Abonnement de 3 mois au Rappel Républicain.

Nous n'avons aucun autre détail à ajouter aux indications déjà données. Le tracé est bien déterminé. Les contrôles sont fixés. Nos amis n'ont plus qu'à espérer une belle journée, que nous leur souhaitons de tout cœur.

VIII^e CONCOURS NATIONAL DE TIR

DU 7 AU 18 JUILLET 1904

7^e Liste, dons en espèces. — Chambre de Commerce de Lyon 500 fr. — Société fraternelle des officiers en retraite 50 fr. — Anguier et Chavanne 40 fr. — Lyon 40 fr. — Sirey 40 fr. — Charbonnières 40 fr. — Girard, docteur, à Charbonnières, 40 fr. — Aluier, Blanchini et Cie, à Lyon, 20 fr. — Gensou, à Lyon, 20 fr. — Cie des ponts de change de Lyon, 40 fr. — Société de tir de Dijon 20 fr. — Carabiniers Rouennais, 50 fr. — Hégesschweiler, à Lyon, 50 fr. — Réunion franco-suisse 40 fr. — Charbonnières, à Lyon, 25 fr. — Heer et Cie, à Lyon, 40 fr. — Terrail, à Lyon, 45 fr. — Quinson et Garcin, à Lyon, 25 fr. — Sibuet, à Lyon, 40 fr. — Collin, à Lyon, 5 fr. — Cornillon, à Lyon, 2 fr. — Girardet, à Lyon, 2 fr. — Comité de tir 2 fr. — Nemillon, à Lyon, 40 fr. — Syndicat des serruriers 40 fr. — Clauquin, à Lyon, 50 fr. — Messageries nationales, à Lyon, 40 fr. — Moiroud, à Lyon, 20 fr. — Moyet, à Lyon, 40 fr. — Vacher H., à Lyon, 40 fr. — Dron et Avocat, 40 fr. — Bavier Louis, Tronck Valentin, Puthet et Berthet, de Lyon, chacun 10 fr.

8^e Liste, dons en nature. — MM. Milla, à Villeurbanne, un corset. — Félix Bauer, à Lyon, un tableau. — Le consul du Japon, trois peintures japonaises. — Le Journal Armée et Marine et Sports réunis, à Paris, une plaque vermeil. — Fille du Havre, une médaille argent. — Société française des munitions, à Paris, une plaque. — Imprimerie Waltener, à Lyon, huit volumes musique illustrée. — Gorjux, à Lyon, une boîte biscuits. — Grand L., à Lyon, un vase de Sèvres. — Brou, à Lyon, bon pour six photographies. — Jeandet, à Lyon, un fusil de chasse. — Pupit, à Saint-Etienne, un pistolet. — Mayet, à Lyon, une carabine Giffard. — Roux, à Saint-Etienne, un pistolet.

NOS NOUVEAUX TRAMWAYS

Avant de se séparer, l'ancien conseil municipal a adopté le projet d'établissement des trois nouvelles lignes de tramways dont la concession était demandée par la nouvelle Compagnie lyonnaise. Ces lignes sont les suivantes :

1^{re} Tramway électrique de la place de la Charité aux nouvelles abattoirs de la Mouche, par le pont de l'Université et l'avenue de Saxe prolongée.

Cette ligne emprunterait la rue de la Charité, la rue Sainte-Hélène, le pont de l'Université, la rue de Gerland, l'avenue de Saxe prolongée, lorsque cette dernière artère aura été livrée à la circulation.

2^e Embranchement sur la ligne des Cordeliers à Cusset et Croix-Luizet, par le boulevard du Nord, la rue Duquesne, les quais de l'Est et des Brotteaux.

L'itinéraire emprunterait, en double voie, le boulevard du Nord, la rue Duquesne, le quai de l'Est et le quai des Brotteaux.

3^e Prolongement, jusqu'à la place Saint-Nizier, de la ligne allant de la place des Cordeliers à Cusset et Croix-Luizet.

La ligne projetée se détache des voies de la place des Cordeliers pour emprunter la rue de la Bourgeois, la rue Gentil et la rue de la Fromagerie ; après avoir traversé la rue Centrale, elle aboutit sur la place Saint-Nizier.

Le conseil, sans approuver intégralement tous les détails d'installation proposés pour les trois lignes en question, a adopté en principe, le projet qui lui était présenté, sous réserve de certaines modifications peu importantes et pour lesquelles

les l'accord sera facile à faire entre les administrations intéressées.

La Construction lyonnaise demande, avec raison que le nouveau conseil reparte le terminus de cette ligne des abattoirs de la Mouche à la place des Jacobins, en passant par la rue de l'Hôtel-de-Ville, ou même jusqu'à la place Saint-Nizier en empruntant la rue de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au tournant de la rue de la Fromagerie.

Ce tracé est à étudier sérieusement ; car la nouvelle ligne serait ainsi mise en communication avec la plupart des lignes de la Cie O. T. L., ce qui a bien son importance.

GRANDE FÊTE DE BIENFAISANCE A OULLINS

Nous rappelons que c'est demain dimanche 12 juin, qu'a lieu à Oullins la grande fête de bienfaisance organisée par l'Union centrale des agents du P. L. M. et des compagnies secondaires (section d'Oullins) au bénéfice de l'œuvre ouillinoise des Enfants à la Montagne et du Sout des Ecoles.

Inutile de rappeler que le Comité d'organisation n'a rien négligé pour donner à cette fête tout l'éclat qu'elle mérite. Le programme est admirablement composé :

A 1 heure, défilé des 16 sociétés, mutuelles et de prévoyance, représentées ; départ place de l'ancienne mairie.

Le conseil d'administration de l'Union Centrale insiste tout spécialement auprès des sociétaires de la section, afin qu'ils viennent nombreux à cette fête, afin qu'ils puissent au Comité et prouver une fois de plus leur attachement à l'œuvre de bienfaisance qu'ils poursuivent avec ardeur.

A 1 h. 42, un brillant concert sera donné par la brasserie du Chemin de fer, sous la présidence de M. Cazeneuve, député du Rhône.

Pendant le spectacle, une collecte sera faite au profit de l'œuvre si fraternellement chérie des enfants de la montagne.

Après le concert, un bal de famille réunira sociétaires et invités et terminera cette belle journée.

Nous croyons devoir rappeler qu'une tombola a été organisée à l'occasion de cette fête et que 500 lots ont été offerts par les membres honoraires et commerçants.

Les personnes non possesseurs de billets pourront s'en procurer au contrôle, à l'entrée du concert.

Deux billets de tombola par personne donnent droit à l'entrée.

Nous souhaitons pour nos œuvres ouillinoises un temps splendide se mette de la partie et vienne couronner de succès les efforts des organisateurs.

Les sociétés prenant part au défilé sont priées d'être très exactes.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Lyon, 10 juin.

Voici le bulletin météorologique de l'observatoire de Lyon.

La plus basse température observée hier matin en Europe était de + 6 sur la Finlande, la plus élevée + 25 à Palerme et à Athènes.

Quant à la pression, elle a augmenté sur le Sud et baissé sur le Nord-Ouest du continent, et des faibles dépressions existent ce matin : l'une sur les Pays-Bas et l'autre sur la Bretagne, cette situation semble devoir nous donner de la pluie.

Aujourd'hui, à Lyon (Pare), l'heure barométrique à 4 heures du soir : 760 mm.

Eau tombée depuis 24 heures : 10 mm.

Températures extrêmes de la journée, à l'ombre : minimum + 13°, maximum + 24°.

A l'air libre : minimum + 12°, maximum : + 26°.

CHRONIQUE

Une première à l'Horloge. — Hier soir a eu lieu, à l'Horloge, la première représentation de *Rien ne va plus*, revue locale de nos compatriotes l'élément et l'ultra. Nous sommes heureux d'en constater le brillant succès.

Nous en reparlerons d'ailleurs plus longuement demain.

La coupe Rochet-Schneider courue samedi dernier sous la direction de l'Automobile Club du Rhône a donné occasion à *Tout Lyon* de publier un numéro spécial donnant les résultats détaillés de ce challenge en même temps que les photographies de l'automobile déclarée vainqueur et des objets d'art donnés en prix aux concurrents. Tous les amateurs du sport automobile achèteront et conserveront ce numéro du *Tout Lyon*.

Tramway de Champagne. — La Compagnie O. T. L. fait connaître au public qu'à l'occasion du festival du dimanche, 12 juin, les départs auront lieu toutes les 20 minutes, avec des voitures de remorque, depuis le matin jusqu'à 11 heures du soir.

Train en détresse. — Le train n° 1542, venant de Trévoux arrivait à Lyon-Croix-Rousse à 6 heures 51 du soir est resté en panne à Fontaines par suite d'avarie à la machine, une marche de secours a été envoyée de Salinonay pour ramener le train à Lyon. Cette panne a été la cause d'un retard de plus d'une heure.

Assaut d'armes. — Samedi dernier, un groupe de jeunes gens du quartier Saint-Nizier qui, durant cet hiver, furent des assidus de la salle d'armes de M. Jantet, organisèrent à la salle Philharmonique une petite fête qui a obtenu un plein succès.

Deux à un nombreux auditoire, qui s'est fort intéressé aux différents assauts, maître et élèves ont rivalisé d'entrain, faisant apprécier l'excellente méthode de l'honorable maître d'armes, dont l'éloge n'est plus à faire parmi les escrimeurs lyonnais.

Un assaut fort bien conduit entre MM. Jantet père et fils a terminé cette petite fête fort bien réussie et qui fait honneur à la jeunesse du quartier Saint-Nizier.

ce procédé, il a soustrait une somme de cent francs.

Chat enragé. — Un chat présentant tous les symptômes de la rage a été abattu hier soir, à neuf heures et demie, à coups d'épée, par le sous-brigadier des gardiens de la paix Anselmoz.

L'animal, qui avait mordu au pied droit Mme Meunier, blanchisseuse, place Raspail, 6, s'est également jeté sur l'agent qui, en le tuant, fut mordu aux deux mains.

Le cadavre du chat a été transporté à l'école vétérinaire.

Trouvaille. — Un portemonnaie contenant une certaine somme, trouvé rue Bâtard, a été déposé au commissariat de police du quartier de l'Hôtel-de-Ville.

Phé du Serpent. — Au 1^{er} étage : La borstol spécial et exclusif pour l'exécution des ordonnances des Médecins.

QUINA CHABLY

DEMANDEZ partout le

VILLEURBANNE. — Cours. — Hier, à onze heures du matin une femme nommée G... rue Sainte-Marie, 22, pénétrait chez sa voisine Mme Gay, blanchisseuse, même adresse.

Sans motif et sans qu'aucun mot ne fut prononcé, Mme Gay fut rouée de coups. Cette dernière a porté plainte au poste du cours Henri.

Collision. — Hier, une voiture chargée de fagots de bois, appartenant à M. Holland, rue Baraban, a été heurtée de plein fouet, cours Lafayette à 50 mètres du passage à niveau, le tramway n° 26 se dirigeant sur les Cordeliers.

Il en est résulté des dégâts matériels et une courbe penquée parmi les voyageurs.

Une enquête est ouverte.

MONTCHAT. — Certificat d'études primaires. — Voici les noms des élèves reçus au certificat d'études primaires.

11 élèves présentés, 4 reçus : Gustave Gabet, Henri Günthard, Hippolyte Cousin, Lucien Deloger, François Prévieux, Albert V... François Berthet, Henri Ille, Pierre Jeanson, Gustave Berthier.

Un prix du conseil général.

Le succès remporté cette année par M. Bonnat, le sympathique et dévoué directeur de l'école, est tout aussi brillant que celui de l'année dernière.

Aussi lui adressons-nous, nos chaudes félicitations et aux lauréats tous nos compliments.

OULLINS. — Accident. — Hier, vers sept heures du soir, un jeune Vial, âgé de 4 ans, traversait la grande rue d'Oullins, en face le n° 141, ne prenant pas garde à un tramway électrique qui arrivait à ce moment. Le jeune imprudent fut tamponné et passa sous le tramway. Un immense cri d'effroi partit de toutes les vitrines des personnes présentes.

Le vaillant ne perdit pas son sang froid et bloqua les freins. Chacun s'attendait à voir rebondir de dessous les roues le corps mutilé du bambin ; heureusement, il n'en fut rien, le petit Vial avait été protégé par le chassis.

corps et ne portait que quelques contusions sans gravité. Il a été quitté pour la peur. On juge de la joie de la mère qui avait été témoin de cette scène rapide, en retrouvant son enfant vivant.

Communications et Avis Divers

Société de Tir de Lyon. — Dimanche 12 juin, le tir sera ouvert de 8 heures du matin à 11 heures, avec interruption de 11 heures 15 à une heure.

Prix du Printemps. — Dernière journée du concours.

Championnats nationaux de tir. — La première et la deuxième épreuves des trois championnats, France, jeunesse et revolver, se termineront le dimanche 12 juin. L'épreuve finale se terminera à Lyon au tir aux sautoirs, national de tir, qui aura lieu en juillet prochain.

Société des Inventeurs réunis de Lyon. — Réunion du samedi 12 juin, à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Jantet, vice-président. Par application des articles 3 et 4 des statuts, la société organise une exposition collective et gratuite pour tous ses membres. Cette exposition aura lieu au mois d'août et de septembre, dans un emplacement offert à la société par le comité de l'exposition Lyon 1904.

Une commission de huit membres est nommée pour l'organisation de cette exposition. Ce sont MM. Fauriol, Jantet, Gensou, Pommepierre, Bonnet, Bayard Jean, Pédouze, Mazzoni, Tivani.

Les sociétaires désirant exposer gratuitement devront s'inscrire avant le 20 juin au siège ou chez les commissaires.

En outre la commission est chargée d'obtenir des réductions diverses en faveur des sociétaires voulant exposer individuellement.

Les Gars de l'Allier. — Fête d'été du 12 juin, brasserie Dupuis, à la Croix-Rousse, avec le concours de chanteurs artistes en vieilles et nouvelles. Prix du banquet, 3 fr. 50.

Des cartes sont déposées aux mêmes adresses que l'an dernier. Prière de les retirer sans retard.

Grande fête annuelle de « La Fauvette ». — Nous rappelons que c'est demain dimanche 12 juin, que la société « La Fauvette », qui a été fondée à Lyon, donne sa fête annuelle au Palais d'été, chemin Feuillet, 61, à Monplaisir.

A 1 heure 15, concert de boules, pointage ; tir à la carabine.

A 3 heures, grand concert ; à 6 heures, banquet, coût 2 fr. 50.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Londres, 10 juin.

Consolidés... 90 5/16 Rio-Tinto... 50 15 1/2
Italien... 103 1/4 De Beers... 13 5/16
Extérieure... 83 1/4 Goldfields... 69 1/2
Turc Unifié... 63 1/2 East Rand... 7 13/16
Banque Ottomane... 13 1/4 Chartered... 125 1/2
Suez... 424

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 10 juin. — La France Militaire annonce que le ministre de la guerre a décidé qu'il ne peut autoriser les officiers de l'armée active à faire partie des sociétés d'hippisme.

Des mesures sont prises pour assurer l'exécution immédiate de cette décision.

TREMBLEMENTS DE TERRE

Rome, 10 juin. — Des dépêches de Florence, Bologne et Prato, signalent de légères secousses de tremblements de terre produites aujourd'hui, à midi.

LE SCRUTIN D'AUJOURD'HUI

Paris, 10 juin. — L'ordre du jour pur et simple a été voté par 313 voix contre 250, soit à 63 voix de majorité.

La majorité comprend l'ensemble des cinq groupes de gauche et les socialistes révolutionnaires. La minorité se compose des progressistes, des nationalistes, de la droite de sept députés appartenant au groupe de l'Union démocratique, MM. Arago, Cardon, Cazelet, Chamaud, Lormoy, Dupuy et Loze ; de huit radicaux dissidents, MM. Astier, Charles Bos, Denéchau, Doumer, Hubbard, Klotz, Lockroy et Henry Maret, et cinq députés qui ont fait partie du cabinet Waldeck, MM. Baudin, Caillaux, de Lanessan, Georges Lévêque et M. Laroche.

En dehors du président Brisson qui ne vote jamais, huit députés se sont abstenus, ce sont : MM. Baudouin-Lacroze, Beharrel, Delelis, de Mahy, Morel (Pas-de-Calais), Siegfried, Turigny et Vallée, dont cinq ministériels et trois membres de l'opposition.

Enfin quinze députés étaient absents par congé. Ce sont : MM. Léon Bourgeois, Compayré, Daude, Delarue, Fouché, Galpin, Morel (Loire), Jonnard, Laroche, Lecomte, Lhopiteau, Rey, Sarrien et Suchetel.

Paris, 10 juin. — Voici le vote des députés de la région sur l'ordre du jour pur et simple relatif aux frais de justice.

Atm. — Baudin, Authier, contre ; les autres pour.

Côte-d'Or. — Carnot, contre ; les autres pour.

Drôme. — Tous pour.

Hautes-Alpes. — Laurencin, contre ; les autres pour.

Rhône. — De Lanessan, Gourd, Fleury-Ravarin, Aynard, Bonneval, contre ; les autres pour.

Haute-Loire. — Michel, contre ; les autres pour.

Haute-Savoie. — Tous pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Saône-et-Loire. — Sarrien, absent, Schneider, Chevalier contre, les autres pour.

Tokio, 10 juin, 7 h. 40 soir. — Le général Kuroki rapporte qu'un détachement japonais a occupé Saimachi le 7 courant, après avoir tué 128 et 21 blessés. L'ennemi a laissé 23 morts sur le terrain. De plus, 8 officiers et 5 hommes ont été faits prisonniers.

L'armée du général Kuroki coopérant avec les troupes qui sont débarquées à Takuschen, a occupé Sin-Yen le 8 courant, repoussant ainsi l'ennemi vers Tomoucheng et Karping. Les forces ennemies consistaient en 4.000 hommes de cavalerie et 6 canons. Les pertes des Japonais ont été de 3 tués, 1 lieutenant et 1 sous-lieutenant et 28 hommes légèrement blessés.

Moulou, 10 juin. — La canonnière du littoral, outre Senyouchen et Kaitchou par l'escadre japonaise, commencée le 7 juin, a continué le 8 et le 9 sans aucun résultat. L'armée japonaise s'approche de Port-Arthur.

Tokio, 10 juin (quartier général japonais en Mandchourie). — Depuis deux jours, la première armée japonaise exécute d'importantes opérations, à colonnes reconnaissantes les routes dans la direction de Liao-Yang, Hai-Tchong, Saimachi et Siou-Yen. Elles ont déjà occupé plusieurs villes en en chassant les garnisons russes.

Saint-Petersbourg, 10 juin. — Un télégramme du général Kourapatine à l'empereur, du 9 juin, rend compte du bombardement du territoire japonais le 8 juin sur les côtes ouest de la péninsule de Kaitchou, confirme qu'il n'occasionne ni pertes ni préjudices matériels malgré le nombre considérable d'engins lancés.

Paris, 3 heures 10. — Le compte-rendu de la Chambre publié par des éditions spéciales a produit une vive sensation.

Il est inutile de dire que dans les milieux politiques comme dans les rédactions, les incidents qui ont marqué cette grande journée parlementaire font l'objet de toutes les conversations.

On est unanime à les considérer comme gros de conséquences.

Le sévère réquisitoire de M. Millerand est très commenté.

Quant à M. Combes, on estime qu'il a dû s'employer à fonder pour le coup droit porté au ministère et à son œuvre néfaste par l'ancien collaborateur de M. Waldeck-Rousseau. Des manifestations comme celle de M. Millerand ne sont pas un accès de mauvaise humeur individuelle, quoiqu'en dise M. Combes qui cherche avant tout à sauver les apparences, elles trahissent le travail de profonde décomposition qui s'accomplit dans le sein du bloc.

C'est plus que jamais le socialisme aux dents longues et le socialisme révolutionnaire qui a encore sauté le ministère.

Quant à l'affaire des Chartreux elle nous promet de sensationnelles révélations.

Les explications confuses et les réticences de M. Combes dissimulent mal un gros scandale que le gouvernement étouffera maintenant difficilement.

M. Combes acculé à ce coter, c'est un premier succès pour l'opposition qui, en somme, sort victorieuse de cette séance.

FIN DE NOS DÉPÊCHES DE RUIT

Courrier des Sports

VÉLODROME DE GENAS

La direction du vélodrome de Genas a l'honneur d'informer le public qu'une pelouse gazonnée est accessible aux automobiles et voitures dans l'enceinte du vélodrome.

CYCLOPHILE VAISOIS

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.

Le banquet du dixième anniversaire de fondation du C. V. aura lieu au siège, brasserie Pin, le dimanche 12 juin, à 9 heures très précises, au nouveau siège, rue Gauthier, 11, cours Gambetta. Présence urgente.</

